



VILLE D'ANDEN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 24 AVRIL 2023

Monsieur Christian Badot, Monsieur Philippe Mattart,
Madame Christine Bodart, Madame Martine Dieudonne-Olivier,
Monsieur Hugues Doumont, Madame Nathalie Elsen,
Madame Natacha François, Monsieur Kévin Goosens,
Madame Florence Halleux, Madame Caroline Lomba, Monsieur Damien Louis,
Madame Cassandra Luongo, Monsieur Christian Mattart, Madame Marie-
Christine Manguit, Monsieur Philippe Rasquin, Monsieur Eddy Sartori,
Madame Marie-Luce Seressia, Monsieur Etienne Sermon,
Madame Rose Simon-Castellan, Monsieur Jawad Tafrata,
Madame Françoise Tarpataki, Madame Gwendoline Williquet, Conseillers;
Monsieur Benjamin Costantini, Monsieur Vincent Sampaoli,
Monsieur Guy Havelange, Madame Françoise Leonard,
Madame Elisabeth Malisoux, Échevins;
Madame Sandrine Cruspin, Présidente du CPAS;
Monsieur Claude Eerdeken, Bourgmestre;
Monsieur Ronald Gossiaux, Directeur général;
Monsieur Philippe Rasquin, Président;

18. OBJET : Plan d'investissement communal (PIC) 2022-2024 - PIMACI - Proposition de fiches

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1113-1 et L1122-30 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle et le titre IV relatif aux subventions à certains investissements d'intérêt communal ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (troisième partie, Livre III. Titre IV. Chapitres 1 et 3) ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06 décembre 2018 portant exécution du Titre IV du Livre III du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif aux subventions à certains investissements d'intérêt public ;

Vu le Décret du 04 octobre 2018 modifiant les dispositions du code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 décembre 2021 fixant les priorités régionales pour la programmation 2022-2024 du Plan d'investissement communal ;

Vu la Circulaire du 31 janvier 2022 relative à la mise en œuvre des plans d'investissement communaux 2022-2024 ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 24 novembre 2021 octroyant une subvention aux villes et communes dans le cadre d'un Plan d'Investissement Mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) ;

Vu la Circulaire du 18 février 2022 relative au Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI) ;

Considérant la note au Collège communal référencée TRAV/CF.SLe.LB/2023.04.596 ayant pour objet Plan d'investissement communal (PIC) 2022-2024 - PIMACI - Proposition de fiches, établie par Monsieur Simon LEROY, Adjoint du Directeur technique ;

Considérant que la note au Collège communal reprend les différents projets de rénovation de voirie à proposer pour le plan d'investissement Wallonie cyclable ;

Considérant les fiches techniques jointes à la présente délibération ;

Considérant le tableau récapitulatif joint à la présente délibération ;

Considérant qu'en ce qui concerne les voies et moyens, un crédit est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 ;

Considérant qu'il appartient au Collège communal et puis au Conseil communal d'approuver le Plan d'Investissement Wallonie-cyclable : PIWACY / PIMACI et le principe de la demande des subventions auprès du Service Public de Wallonie – Direction des Espaces Publics Subsidiés – Direction des Voiries Subsidiées, Boulevard du Nord, n°8 à 5000 NAMUR ;

Considérant que la SPGE a remis un avis favorable en date du 3 janvier 2023 ;

Considérant que le Comité technique a remis un avis favorable en date du 20 mars 2023 ;

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1er

D'approuver le PIC-PIMACI, qui reprend l'ordre de priorité des travaux comme suit :

- 1/ ANDENNE – Rue Provost
- 2/ SEILLES – Route Industrielle
- 3/ LANDENNE – Rue Constant David
- 4/ LANDENNE – Rue de Gemine

Article 2

D'approuver les fiches techniques et le tableau récapitulatif joints à la présente délibération.

Article 3

En ce qui concerne les voies et moyens, un crédit est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 pour la fiche de la rue Provost.

Article 4

De solliciter auprès du Gouvernement wallon les subventions prévues dans le cadre du Plan d'Investissement Wallonie-cyclable : PIC et PIMACI

Article 5

De transmettre la présente délibération au Service Public de Wallonie – Direction des Espaces Publics Subsidiés – Direction des Voiries Subsidiées, Boulevard du Nord, n°8 à 5000 NAMUR ;

Article 6

De transmettre ladite délibération à la Direction des Services techniques ainsi qu'aux services et personnes que l'objet concerne.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald Gossiaux

Philippe Rasquin

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald Gossiaux



Claude Eerdeken